

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Chésereux du jeudi 29 juin 2006

Présidence : M. Philippe Pellegrin, Président

Membres présents :	38
Membres excusés :	5
Membres absent :	1
Total membres assermentés :	44

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mars 2006
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis No 72/2006 : Rapport sur l'exercice des comptes communaux 2005
4. Préavis No 73/2006 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2005
5. Préavis No 74/2006 : Signalisation des zones 30 km/h - Demande de crédit d'investissement
6. Préavis No 75/2006 : Rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2006-2011
7. Préavis du Conseil communal : Tarifs communaux pour la législature 2006-2011
8. Adoption du nouveau règlement du Conseil communal
9. Informations confidentielles (huis-clos)
10. Propositions individuelles

Philippe Pellegrin, Président, propose une modification à l'ordre du jour comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mars 2006
2. Communications de la Municipalité
3. **Communications du bureau**
4. Préavis No 72/2006 : Rapport sur l'exercice des comptes communaux 2005
5. Préavis No 73/2006 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2005
6. Préavis No 74/2006 : Signalisation des zones 30 km/h - Demande de crédit d'investissement
7. Préavis No 75/2006 : Rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2006-2011
8. Préavis du Conseil communal : Tarifs communaux pour la législature 2006-2011
9. Adoption du nouveau règlement du Conseil communal
10. **Motion de M. Diego Suva**
11. Propositions individuelles
12. Informations confidentielles (huis-clos)

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mars 2006

Jacques Ansermet, Syndic, apporte les corrections suivantes :

Page 2, 2^{ème} puce : Le Grand Conseil devrait vraisemblablement retirer ce projet devient : le Conseil d'Etat devrait vraisemblablement retirer ce projet.

Page 3, dernier paragraphe : Télé-Dôle a acquis un treuil devient :

Télé-Dôle a acquis un ratraque muni d'un treuil.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

Jacques Ansermet, Syndic :

- Répartition des dicastères pour la prochaine législature :
 - Jacques Ansermet administration générale et finances
 - Hélène Lasser œuvres sociales et école, église, forêts et pâturages, espaces verts, abbaye de Bonmont
 - Christian Pierrehumbert police des constructions, urbanisme, protection civile, commission du feu
 - Georgette Ansermet domaines, canalisations, épuration, bâtiments communaux, site internet, télé-réseau
 - Walter Louis Gubler routes, éclairage public, police, cimetière, gestion des déchets.

- Le village s'est doté de petits panneaux indiquant qu'il existe une surveillance dans le cadre du village. Il y a quelques mois la police est venue expliquer à la population le fonctionnement de cette « surveillance mutuelle ». Des habitants de Chésereux se sont portés volontaires pour agir en tant que partenaires, c'est-à-dire en veillant à être alertes à tout mouvement suspect afin de tenter de décourager les voleurs potentiels. C'est un moyen supplémentaire mis à notre disposition pour lutter contre une criminalité qui semble s'étendre dans nos villages.
- Le tenancier de l'Auberge de la Couronne, Monsieur Pascal Penel, quitte ses fonctions le 30 juin. La Municipalité tient à garder une pinte communale à l'esprit villageois. Après analyse de l'état des lieux, il s'avère que la cuisine et les sanitaires ont besoin d'être transformés et que la petite salle doit être rafraîchie. La Municipalité a l'intention d'effectuer ses travaux dans les meilleurs délais, afin de proposer un outil de travail performant à de nouveaux tenanciers.
- La concession du télésiège de la Dôle a été accordée par la Confédération. L'ouverture du capital se fera en juillet 2006, une première tranche de participation financière aura lieu en août 2006, la souscription publique et la deuxième tranche de participation seront en novembre 2006. L'assemblée générale de Télé-Dôle se fera en décembre et l'inauguration est prévue en décembre 2006 - janvier 2007.
- Fabienne Monnaert a été engagée depuis 2 mois comme secrétaire communale à un taux d'occupation de 80 %. Madame Véronique Errecart viendra la seconder à temps partiel de 30% dès le 1^{er} septembre.
- La Municipalité a décidé d'engager un 4^{ème} employé communal en la personne de M. Rodrigues. En effet, nous devons souvent faire appel à des externes afin d'épauler l'équipe actuelle. M. Rodrigues est déjà connu de la Municipalité dans le cadre du triage forestier, dont il s'occupait pour plusieurs communes.

Hélène Lasser, Municipale :

- C'est la cabane de pique-nique qui a été choisie par les maîtresses des classes enfantines pour les Promotions. Comme chaque année, les mamans et les membres de la commission scolaire vont participer à l'organisation de cette manifestation.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- Dans le cadre du réaménagement du carrefour de l'ancienne laiterie, la commission ad hoc a été convoquée une nouvelle fois pour étude. Elle a dû se prononcer entre autres sur l'abri au-dessus de la fontaine. Il faut savoir que cette fontaine, datant de 1920, était initialement située sur la route de Crassier et déjà couverte. Des plans sont présentés sur écran : les tuiles utilisées seront celles récupérées du toit de la laiterie. L'emplacement du panneau d'affichage communal présente encore quelques divergences. L'entreprise Perrin a obtenu l'adjudication des travaux qui commenceront aux alentours du 10 juillet.
- Les travaux sur la route de la Florettaz sont terminés.
- Le goudronnage du chemin de Chardonneret a aussi été effectué.
- Le carrefour entre la route de Chiblins et la route de Grens est pratiquement terminé. Deux bancs ont encore été commandés. Par contre, le projet de déplacer la fontaine est tombé...à l'eau. Un distributeur d'eau sera aménagé. Des mesures et comptages doivent encore être effectués, avant le marquage définitif d'un passage piétonnier.
- La Commune a acquis comme prévu initialement les 14 m2 de la parcelle en face de chez M. Guibert, nécessaire à la réalisation du trottoir.
- L'employé communal de Signy étant accidenté, notre commune assure tous les 15 jours un après-midi de nettoyage à Signy avec notre balayeuse.

3. Communications du bureau

Philippe Pellegrin, président, lit à l'assemblée une lettre d'Antoine Spillmann adressée aux conseillers.

4. Préavis No 72/2006 : Rapport sur l'exercice des comptes communaux 2005

Jacques Ansermet, Syndic, lit la conclusion de son rapport et commente les grandes lignes des chapitres.

Bernard Piaget désire des explications sur la différence de FR 83'000.- entre le budget et les comptes au chiffre 14.318.20 Service des Intérêts généraux.

Le PDCOM (plan directeur communal) et la mensuration cadastrale sont répartis sur plusieurs années mais le gros montant prévu est la mensuration cadastrale. Celle-ci est répartie sur la Confédération, le canton, les communes et les propriétaires. Tant que cette somme n'a pas dû être dépensée, elle est remise au budget.

Patrick Addor lit le rapport de la commission de gestion.

Aucune question n'est posée.

Vote : le préavis No 72/2006 est accepté à l'unanimité.

Pour terminer, Christian Pierrehumbert, Municipal, fait écouter à l'assemblée un enregistrement du « compte rendu » de Chésereux par Daniel Rausis lors du passage des dicodeurs dans notre village. Un magnifique moment d'humour.

5. Préavis No 73/2006 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2005

Jacques Ansermet, Syndic, lit la conclusion du rapport.

Philippe Widmer rapporte pour la commission de gestion.

Aucune question n'est posée.

Vote : le préavis No 73/2006 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis No 74/2006 : Signalisation des zones 30 km/h - Demande de crédit d'investissement

Christian Pierrehumbert, Municipal, présente sur écran les zones 30 km/h telles que définies. La réglementation des zones 30 km/h impose qu'un automobiliste s'engageant sur un tronçon routier ne doit pas tout à coup se trouver face à une telle zone. Le choix définitif s'est porté sur deux zones : Rue de la Poste et Route de Bonmont, se limitant au niveau de la place de sport. L'autre tronçon, qui est en fait la demande initiale de la motion de Monsieur Gubler, comprend le chemin des Uttins ainsi que les chemins du Courtillet et de Montoset. Le modèle choisi pour marquer le début des zones 30 km/h est un totem avec des plantations. Bernard Piaget désire savoir s'il y aura d'autres équipements indicateurs.

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond par la négative mais que les totems seront complétés par des inscriptions suffisamment claires.

Pascal Ansermet rapporte pour la commission ad hoc et Dominique Fleury pour la commission de gestion.

Vote : le préavis No 74/2006 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis No 75/2006 : Rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 06-11

Question :

Bernard Piaget fait remarquer que les normes fiscales sont sauf erreur FR 0.70 et non FR 0.60

Jacques Ansermet répond qu'en effet les entreprises pratiquent plutôt FR 0.80.

Marc Ansermet informe que le tarif en vigueur pour les commissions est de FR 0.70 depuis de nombreuses années.

Pascal Steimer lit le rapport de la commission de gestion.

Vote : le préavis No 75/2006 est accepté à l'unanimité.

Jacques Ansermet, Syndic, remercie les conseillers au nom de la Municipalité. Il remarque que peu de gens s'intéressent vraiment à la chose publique et trouve important que ceux qui s'investissent soient rémunérés correctement.

8. Préavis du Conseil communal : Tarifs communaux pour la législature 2006-2011

Philippe Pellegrin, Président, n'a pas demandé de rapport à la commission de gestion, pensant qu'il s'agissait d'un préavis du conseil. Il s'en excuse et demande à l'assemblée s'il y a une objection à traiter ce préavis sans rapport de commission. Ce n'est pas le cas.

Concernant les tarifs proposés, Philippe Pellegrin informe qu'ils sont très modestes par rapport à ceux pratiqués dans les communes avoisinantes.

Il n'y a pas de discussion.

Vote : les tarifs communaux pour la législature 2006-2011 sont acceptés à l'unanimité.

Philippe Pellegrin remercie les conseillers.

9. Adoption du nouveau règlement du Conseil communal

La principale modification est la constitution d'une commission des finances en plus de la commission de gestion.

La discussion est ouverte chapitre par chapitre.

Roland Oppliger demande si l'échéance du rapport de la Municipalité sur la gestion des comptes pourrait être le 15 juin et non le 31 mai.

Philippe Pellegrin remarque que ces dates ont été contrôlées sur le règlement type soumis aux Communes par le Canton. Il y a des points et articles obligatoires qu'on ne peut modifier, et celles-ci en font partie.

Michel Duffey rapporte pour la commission ad hoc.

Vote : le nouveau règlement du Conseil communal est accepté à la majorité avec 1 abstention.

Philippe Pellegrin rappelle que les commissions de gestion et finance ont déjà été nommées lors de la séance d'installation du préfet.

10. Motion de Monsieur Diego Suva

Celle-ci demande qu'une étude soit entreprise en vue de relier notre Commune au réseau du gaz, dans les plus brefs délais.

Jacques Ansermet, Syndic, rappelle que pour alimenter en gaz le plus simple est de se greffer sur le gazoduc. Pour cela il faut créer une station de détente, ce qui représente un coût d'environ 1 million de CHF. D'autre part, cela représente de gros travaux tels que l'ouverture des routes et les introductions dans les maisons. Par ailleurs, le prix du gaz est quasiment aligné sur celui du mazout. Le côté attractif est écologique car plus propre et moins polluant. Ces travaux sont faisables mais dans le cadre d'une régionalisation et non en tant que Commune unique.

Patrick Barras se demande si ce ne serait pas plus intéressant pour de gros consommateurs comme la commune de chauffer au bois.

Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'il ne faut pas mélanger le secteur publique (chaufferie communale) et privé (le gaz pour chacun). Il est vrai que le bois est plus difficile à mettre en œuvre que le gaz qui reste très intéressant au niveau privé.

Patrick Barras demande s'il est possible d'avoir un système de distribution d'eau chaude – comme à Longirod – produite par une centrale communale.

Jacques Ansermet, Syndic, rappelle que l'eau chaude perd sa température au fur et à mesure de la distance parcourue.

Robert Jaquinet, Municipal, ajoute que plusieurs communes en ont fait l'expérience, ce n'est pas rentable.

Patrick Addor demande si la commune pourrait établir une liste sur laquelle les habitants s'inscriraient pour un achat groupé de mazout.

Robert Jaquinet, Municipal, répond que ce n'est pas le rôle de la commune mais rappelle que plusieurs entreprises régionales proposent ces achats groupés.

Jean-Claude Duperrex confirme que l'entreprise Aegerter propose des achats groupés de mazout depuis des années.

Roland Oppliger demande si la Municipalité a envisagé des énergies alternatives pour les bâtiments communaux.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que la commune n'a pas envisagé de pompe à chaleur (style puits) parce que l'école est directement connectée sur la centrale de chauffe. Il semble que l'énergie alternative la plus intéressante pour notre commune soit le bois, car nous en possédons et c'est peu polluant. Les capteurs solaires sont moins intéressants.

Marc Ansermet revient sur l'importance de contacter les communes limitrophes si nous voulons envisager d'installer le réseau de gaz.

Vote : pour charger la Municipalité d'entrer en matière et de faire une étude à ce sujet : 8 oui, 21 non, 7 abstentions. La motion Suva est rejetée.

11. Propositions individuelles

Georges Lacôte demande aux habitants de Chésereux de sortir les poubelles au bord de la route le lundi matin et non le dimanche soir, car il retrouve systématiquement des poubelles éventrées dans ses champs le lundi. Par ailleurs, est-il envisageable d'amender les « coupables » ?

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que la commune n'est pas favorable pour infliger des sanctions. Avant de verbaliser, une autre solution sera trouvée. Pour le moment, aucune structure n'existe pour suivre ce genre de cas et amender si nécessaire.

Edmond Granges informe les conseillers que les parkings de Nyon coûteront dès janvier 2007 CHF 270.- pour les non-nyonnais. (Le tarif actuel est de CHF 150.-) C'est une hausse importante, d'autant plus que le tarif pour les nyonnais reste le même. Ceci est discriminatoire et M. Granges demande à la Municipalité s'il est envisageable d'ouvrir la discussion avec Nyon à ce sujet.

Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'il est au courant, mais que la Municipalité n'a pas encore eu le temps d'en discuter. Il rappelle que Nyon et Chésereux ne font pas partie du Conseil régional. Nyon met en place un système centriste, sous forme de taxes s'appliquant aux personnes qui utilisent les structures mais n'habitent pas Nyon. Il ajoute que Chésereux applique en quelque sorte la même règle en louant la salle aux habitants de Chésereux à des tarifs préférentiels. Si nous faisons partie du Conseil Régional, nous aurions probablement un certain poids – avec les autres communes – pour faire valoir nos propositions à Nyon.

Jacques Ansermet, Syndic, informe les conseillers que le groupe des 9 communes – le même groupe qui regroupe la commission scolaire a signé le 22 juin dernier une charte Asse et Boiron visant à renforcer l'union de ces communes. Les exécutifs de ces communes se réunissent déjà régulièrement depuis huit ans, mais la signature de la charte officialise cette union.

Philippe Pellegrin passe la parole à Jacques Ansermet, Syndic pour la partie semi-officielle. En effet, la Municipalité prend officiellement congé de Robert Jaquinet, Municipal. Jacques Ansermet remercie son collègue en rappelant les nombreuses années passées au service de la collectivité. Robert Jaquinet prend congé de ses collègues et des conseillers par le biais d'une lettre de remerciements lue par Fabienne Monnaert. Suivent des applaudissements nourris et un cadeau à l'intéressé.

Jacques Ansermet remercie également Jacqueline Sager, secrétaire municipale qui prend sa retraite et fait le bilan de ses nombreuses années passées au service de la commune. Son dévouement et ses compétences sont relevées et elle est chaleureusement applaudie.

Des remerciements vont également à Raymonde Jaquinet, secrétaire remplaçante et à Pascal Steimer, qui quitte la commission scolaire après quatorze ans. C'est Richard Noger qui le remplacera au sein de ladite commission.

Philippe Pellegrin ajoute également ses remerciements à tous les conseillers qui quittent fin juin 2006, dont plusieurs ont été municipaux, voire syndic. Onze nouveaux conseillers vont arriver pour la législature 2006-2011.

11. Informations confidentielles (à huis-clos)

Philippe Pellegrin, Président, clôt l'assemblée et invite les conseillers à une verrée.

Le Président

La secrétaire

Philippe Pellegrin

Lilly Steimer

Approuvé à la majorité avec les modifications (zones ombrées) à la séance du 21.09.2006

Le Président

La secrétaire

Philippe Pellegrin

Lilly Steimer